

Haro sur le voile

HERVE

La ville interdit le port du voile dans les écoles et les services communaux

POLITIQUE Même si la commune n'a jamais été confrontée à une situation de tension liée au port du voile, les élus du groupe HDM ont réussi à ce qu'une motion d'interdiction soit votée par le conseil hervien.

"Nous préférons anticiper plutôt que de nous retrouver dans une situation qu'ont connue d'autres communes", a souligné Pierre-Yves Jeholet (HDM). "Il y avait, jusqu'à maintenant, un vide à ce niveau. Grâce à ce vote, la commune est parée et on ne pourra pas lui reprocher de ne pas avoir prévenu."

CETTE DÉCISION n'a cependant pas été votée à l'unanimité puisqu'elle est passée par 17 voix contre 8. L'opposition HDM-Écolo a été rejointe par le PS ainsi que deux élus CDH. Dans la motion initiale, déposée le 19 avril, les libéraux (HDM) demandaient *"le respect strict de la neutralité et de l'impartialité inhérentes aux missions de service public mais également celui des valeurs universelles et des libertés fondamentales"*.

Ce vote interdit, désormais, le port du voile dans les écoles communales ainsi que dans les services administratifs. Une décision qui sera incorporée dans le règlement de travail et le statut administratif du personnel communal.

Seb.